



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

SYNAXA

16 décembre 2025

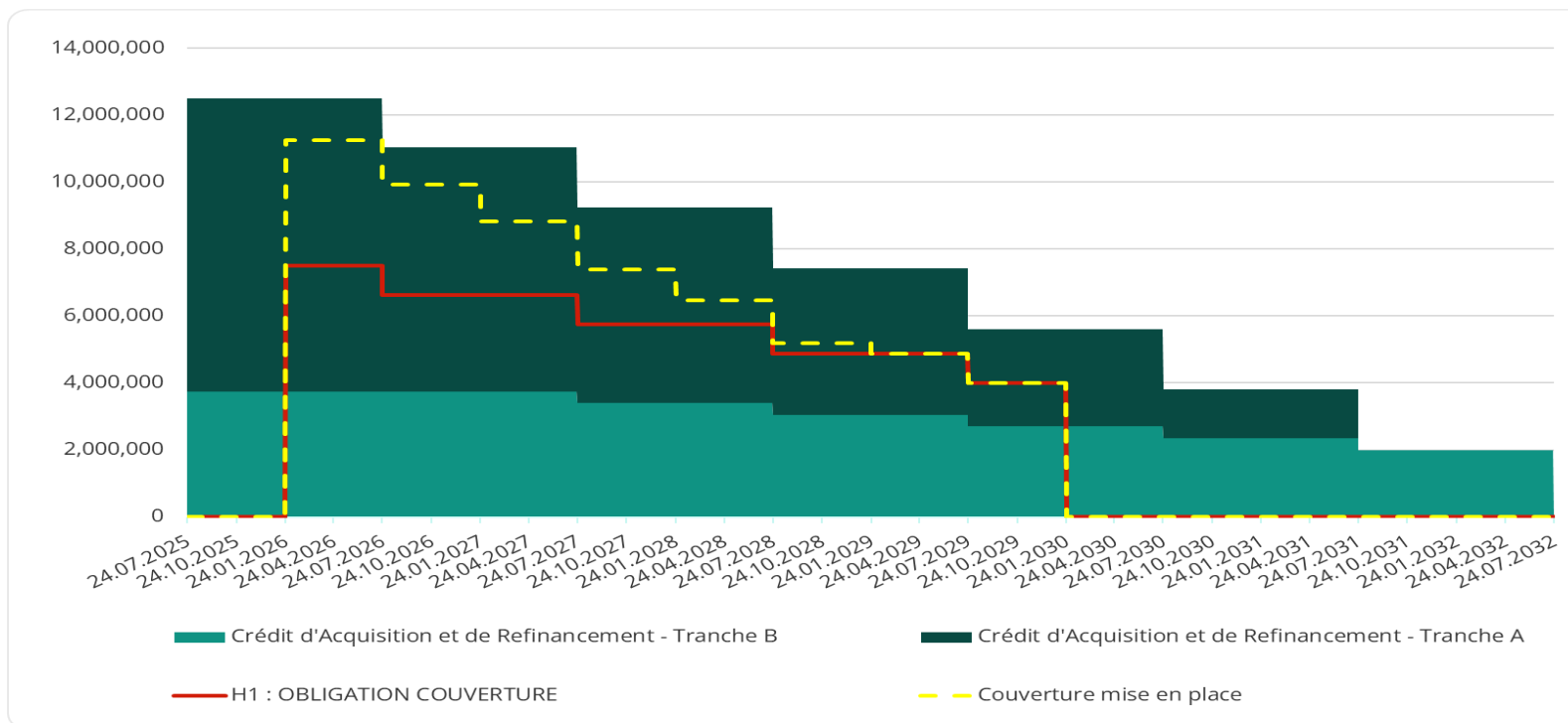


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE SYNAXA



- **Stratégie de couverture mise en place** : H6 - Cap 2,50% – 90% du 26.01.2026 au 25.01.2027 puis 80% jusqu'au 24.01.2028 puis 70% jusqu'au 24.01.2029 puis 60% jusqu'au 24.01.2030
- **Banque de couverture** : CERA
- **Prime lissée de la couverture** : 0.2390%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 70'075€
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000€
- **Economies réalisées** : 50'732€

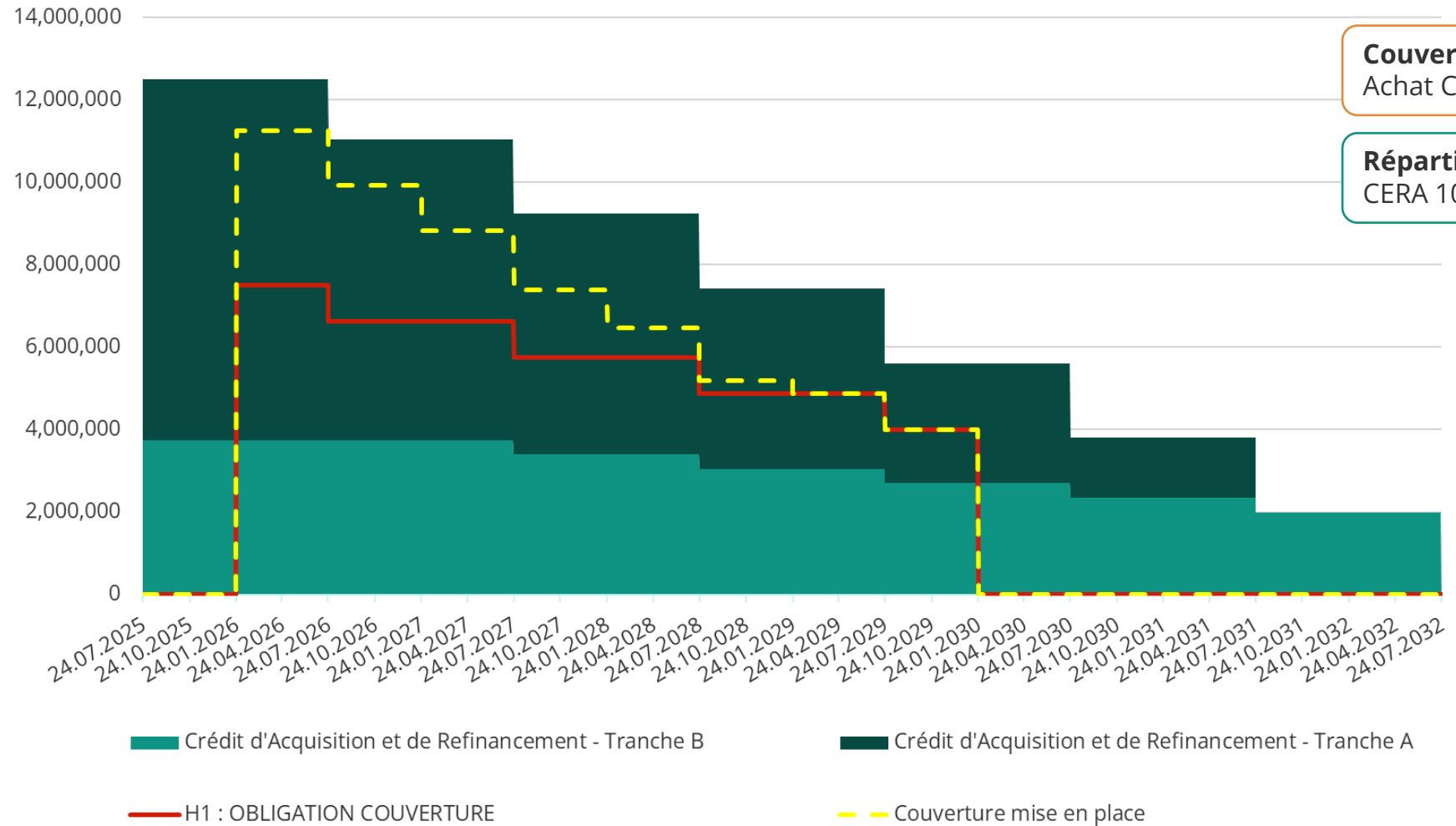


Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de **4 ans** pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à **2,50%** a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : CERA, BPAURA, CIC, LCL.

Crédit d'Acquisition et de Refinancement de €12'500'000 tirés le 24/07/2025, composé d'une :

- **Tranche A : €8'750'000**, amortissement annuel linéaire, échéance le 24/07/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,75%.
- **Tranche B : €3'750'000**, amortissement in fine, échéance le 24/07/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,10%.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, **au plus tard six (6) mois à compter de la Date de Signature**, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture de Taux d'intérêt (conformes aux normes ISDA ou FBF) et ce pour un montant notionnel supérieur ou égal à **soixante pour cent (60%) du montant en principal cumulé du Crédit d'Acquisition et de Refinancement**, et pour une durée **minimum de quatre (4) ans** à compter de la Date de Signature, permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de **l'EURIBOR 3 mois de plus de cent cinquante (150) points de base** par rapport à sa valeur à la Date de Signature

→ 24/01/2026

Banques de couverture: CERA.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : CERA

Cours d'exercice : 2,50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 16/12/2025

Date de début : 26/01/2026

Date de fin : 24/01/2030

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €11'250'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 24/01/2030 : **0.2390%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€70'075**.

Primes à payer

Couverture CERA

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
22.01.2026	26.01.2026	24.04.2026	24.04.2026	11,250,000	6,573	-63,503
22.04.2026	24.04.2026	24.07.2026	24.07.2026	11,250,000	6,797	-56,706
22.07.2026	24.07.2026	26.10.2026	26.10.2026	9,937,500	6,202	-50,505
22.10.2026	26.10.2026	25.01.2027	25.01.2027	9,937,500	6,004	-44,501
21.01.2027	25.01.2027	26.04.2027	26.04.2027	8,833,333	5,337	-39,164
22.04.2027	26.04.2027	26.07.2027	26.07.2027	8,833,333	5,337	-33,828
22.07.2027	26.07.2027	25.10.2027	25.10.2027	7,386,667	4,463	-29,365
21.10.2027	25.10.2027	24.01.2028	24.01.2028	7,386,667	4,463	-24,903
20.01.2028	24.01.2028	24.04.2028	24.04.2028	6,463,333	3,905	-20,998
20.04.2028	24.04.2028	24.07.2028	24.07.2028	6,463,333	3,905	-17,093
20.07.2028	24.07.2028	24.10.2028	24.10.2028	5,197,500	3,175	-13,919
20.10.2028	24.10.2028	24.01.2029	24.01.2029	5,197,500	3,175	-10,744
22.01.2029	24.01.2029	24.04.2029	24.04.2029	4,875,000	2,913	-7,831
20.04.2029	24.04.2029	24.07.2029	24.07.2029	4,875,000	2,945	-4,886
20.07.2029	24.07.2029	24.10.2029	24.10.2029	4,000,000	2,443	-2,443
22.10.2029	24.10.2029	24.01.2030	24.01.2030	4,000,000	2,443	0

Prime lissée

0.2390%

Total à payer

70,075

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit d'Acquisition et de Refinancement - Tranche A		Crédit d'Acquisition et de Refinancement - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD					
24.07.2025	24.10.2025	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000		0	0	0
24.10.2025	24.01.2026	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000		0	0	0
24.01.2026	24.04.2026	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000	60%	7,500,000	7,500,000	11,250,000
24.04.2026	24.07.2026	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000	60%	7,500,000	7,500,000	11,250,000
24.07.2026	24.10.2026	1,458,333	7,291,667	0	3,750,000	11,041,667	60%	6,625,000	6,625,000	9,937,500
24.10.2026	24.01.2027	0	7,291,667	0	3,750,000	11,041,667	60%	6,625,000	6,625,000	9,937,500
24.01.2027	24.04.2027	0	7,291,667	0	3,750,000	11,041,667	60%	6,625,000	6,625,000	8,833,333
24.04.2027	24.07.2027	0	7,291,667	0	3,750,000	11,041,667	60%	6,625,000	6,625,000	8,833,333
24.07.2027	24.10.2027	1,458,333	5,833,333	350,000	3,400,000	9,233,333	60%	5,750,000	5,750,000	7,386,667
24.10.2027	24.01.2028	0	5,833,333	0	3,400,000	9,233,333	60%	5,750,000	5,750,000	7,386,667
24.01.2028	24.04.2028	0	5,833,333	0	3,400,000	9,233,333	60%	5,750,000	5,750,000	6,463,333
24.04.2028	24.07.2028	0	5,833,333	0	3,400,000	9,233,333	60%	5,750,000	5,750,000	6,463,333
24.07.2028	24.10.2028	1,458,333	4,375,000	350,000	3,050,000	7,425,000	60%	4,875,000	4,875,000	5,197,500
24.10.2028	24.01.2029	0	4,375,000	0	3,050,000	7,425,000	60%	4,875,000	4,875,000	5,197,500
24.01.2029	24.04.2029	0	4,375,000	0	3,050,000	7,425,000	60%	4,875,000	4,875,000	4,875,000
24.04.2029	24.07.2029	0	4,375,000	0	3,050,000	7,425,000	60%	4,875,000	4,875,000	4,875,000
24.07.2029	24.10.2029	1,458,333	2,916,667	350,000	2,700,000	5,616,667	60%	4,000,000	4,000,000	4,000,000
24.10.2029	24.01.2030	0	2,916,667	0	2,700,000	5,616,667	60%	4,000,000	4,000,000	4,000,000
24.01.2030	24.04.2030	0	2,916,667	0	2,700,000	5,616,667		0	0	0
24.04.2030	24.07.2030	0	2,916,667	0	2,700,000	5,616,667		0	0	0
24.07.2030	24.10.2030	1,458,333	1,458,333	350,000	2,350,000	3,808,333		0	0	0
24.10.2030	24.01.2031	0	1,458,333	0	2,350,000	3,808,333		0	0	0
24.01.2031	24.04.2031	0	1,458,333	0	2,350,000	3,808,333		0	0	0
24.04.2031	24.07.2031	0	1,458,333	0	2,350,000	3,808,333		0	0	0
24.07.2031	24.10.2031	1,458,333	0	350,000	2,000,000	2,000,000		0	0	0
24.10.2031	24.01.2032	0	0	0	2,000,000	2,000,000		0	0	0
24.01.2032	24.04.2032	0	0	0	2,000,000	2,000,000		0	0	0
24.04.2032	24.07.2032	0	0	0	2,000,000	2,000,000		0	0	0
24.07.2032	24.10.2032	0	0	2,000,000	0	0		0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	2,937
-------------	-------

CERA

Economies totales

50,732

Taux/Prix sans marge bancaire	62,064
-------------------------------	--------

Prix avec marge bancaire standard *	120,808
-------------------------------------	---------

Marge bancaire standard (20 points de base) *	58,743
---	--------

Prix final	70,075
------------	--------

Marge finale	8,011
--------------	-------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

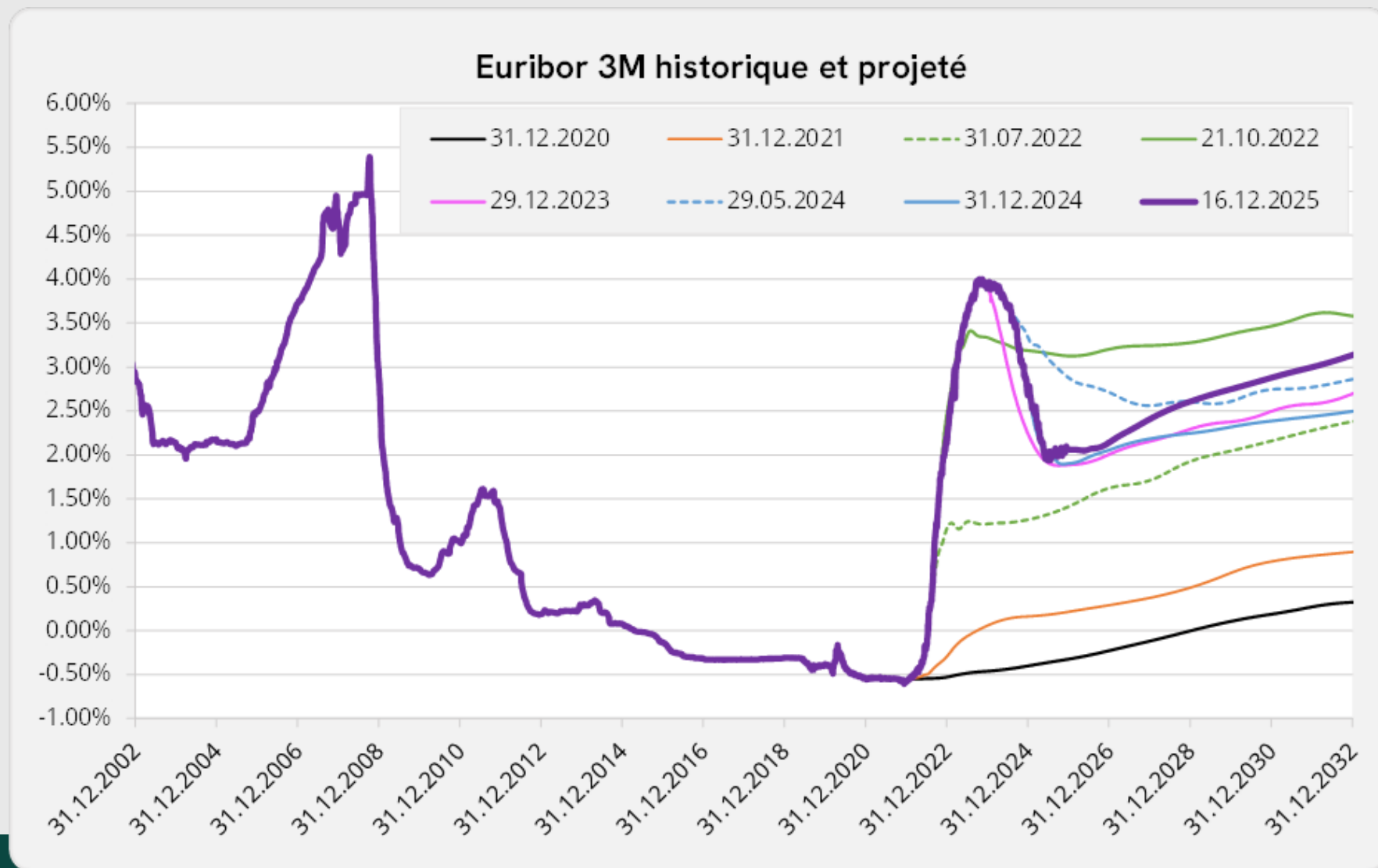
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

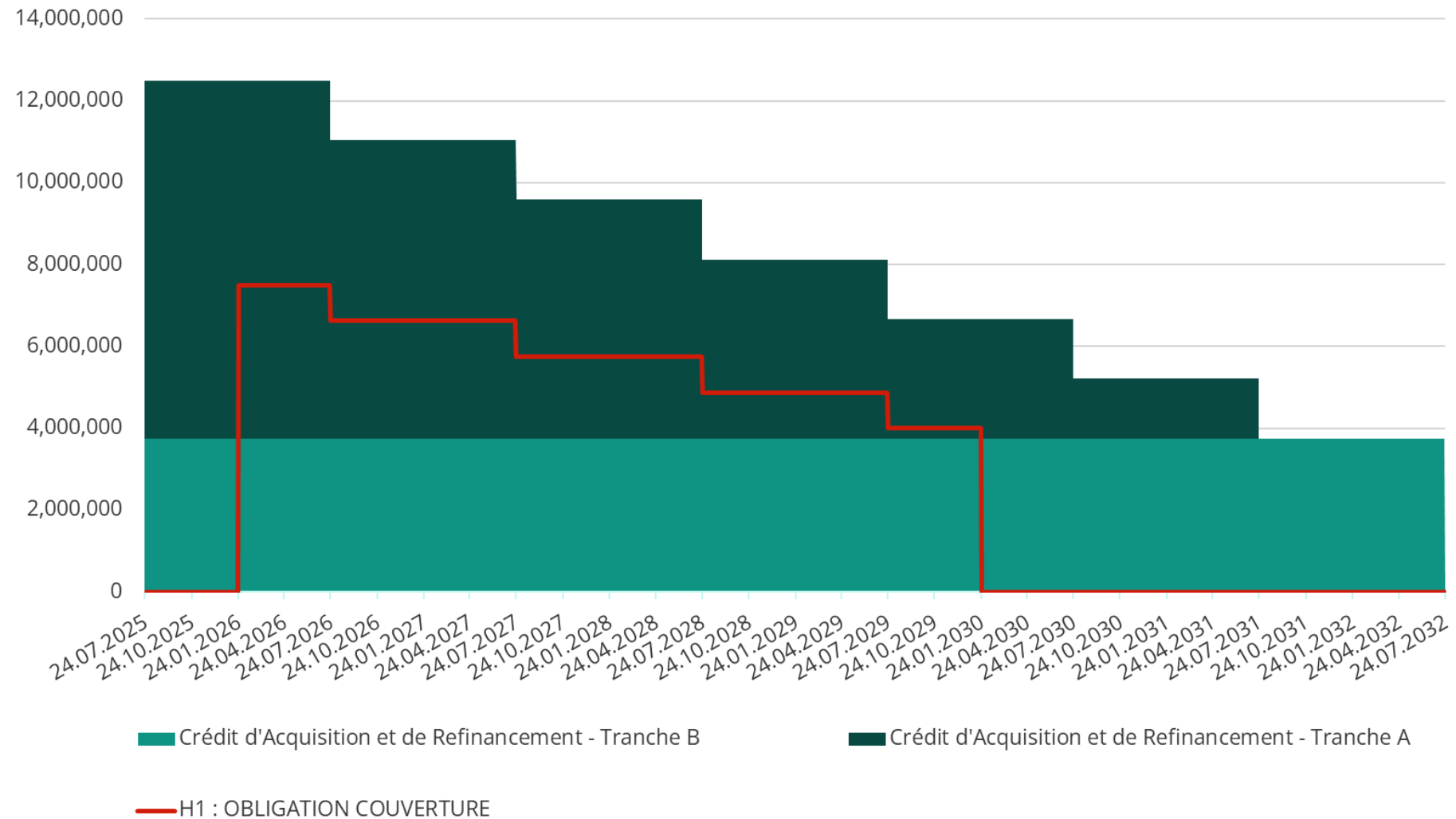
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (16/12/2025)



Cartographie des dettes



Financements :

Prêteurs : CERA, BPAURA, CIC, LCL.

Crédit d'Acquisition et de Refinancement de €12'500'000
tirés le 24/07/2025, composé d'une :

- **Tranche A : €8'750'000**, amortissement annuel linéaire, échéance le 24/07/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,75%.
- **Tranche B : €3'750'000**, amortissement in fine, échéance le 24/07/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,10%.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, **au plus tard six (6) mois à compter de la Date de Signature**, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture de Taux d'intérêt (conformes aux normes ISDA ou FBF) et ce pour un montant notionnel supérieur ou égal à **soixante pour cent (60%) du montant en principal cumulé du Crédit d'Acquisition et de Refinancement**, et pour une durée **minimum de quatre (4) ans** à compter de la Date de Signature, permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de **l'EURIBOR 3 mois de plus de cent cinquante (150) points de base** par rapport à sa valeur à la Date de Signature

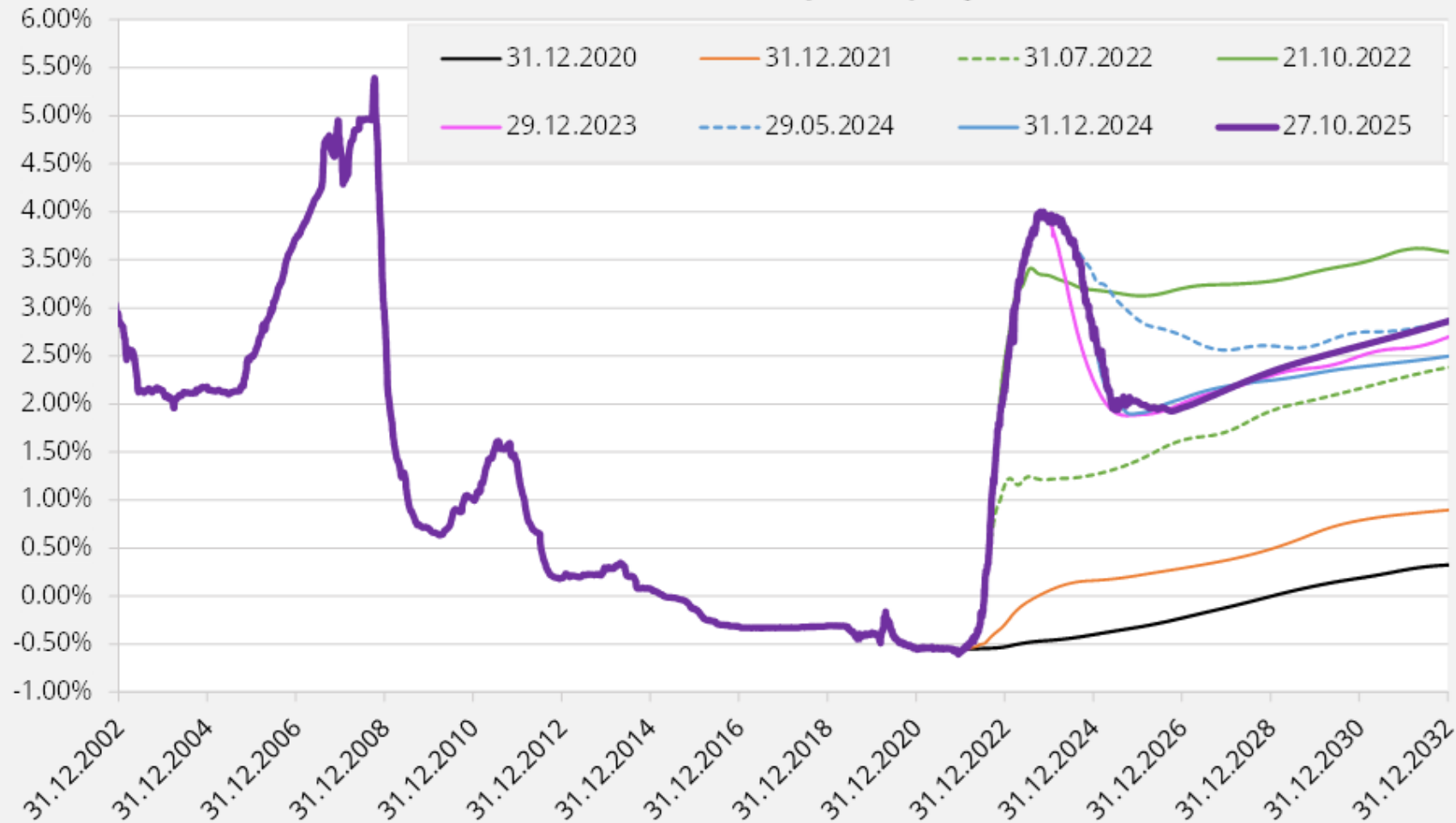
→ 24/01/2026

Banques de couverture: CERA, BPAURA, CIC, LCL.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

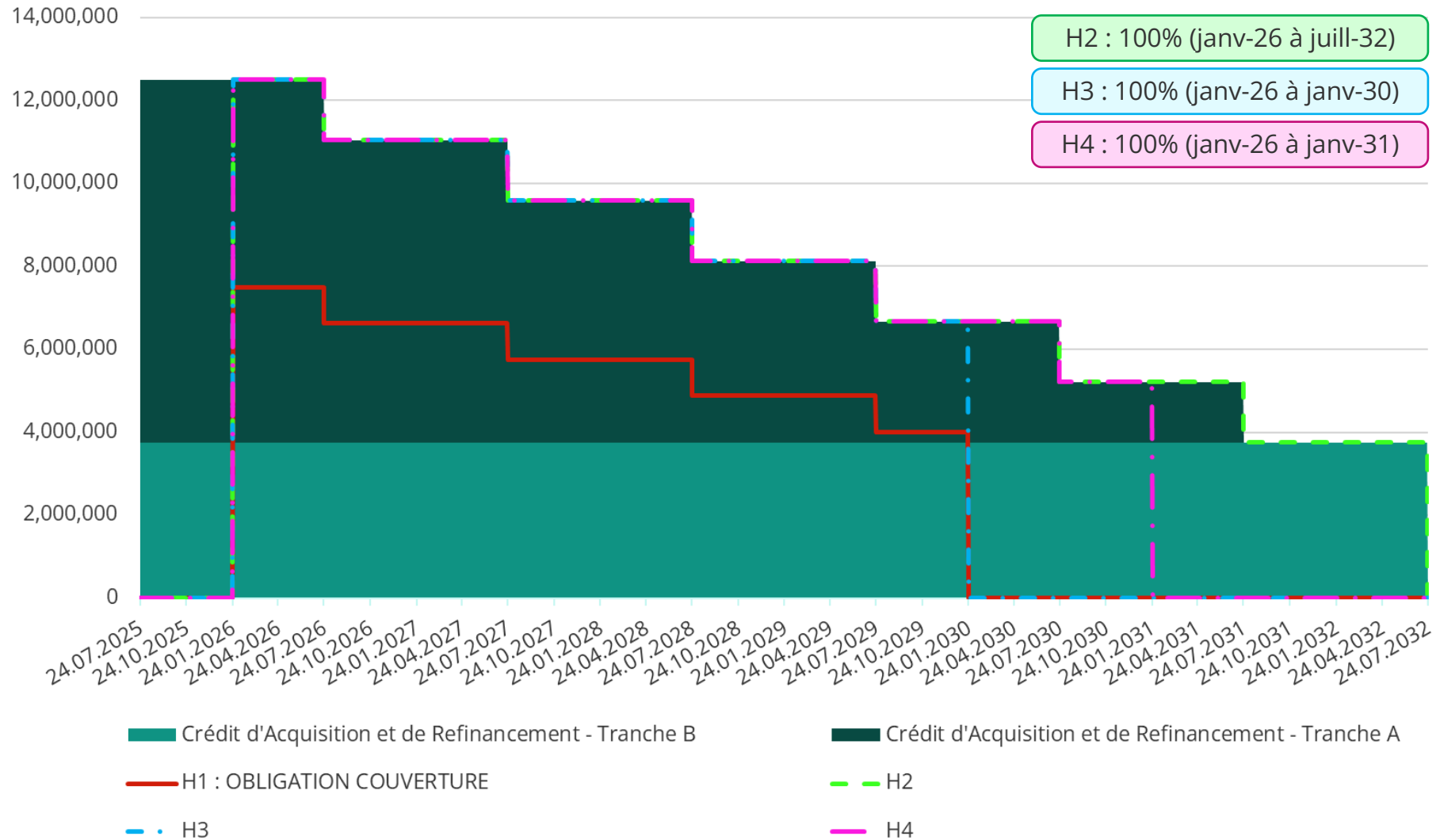


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

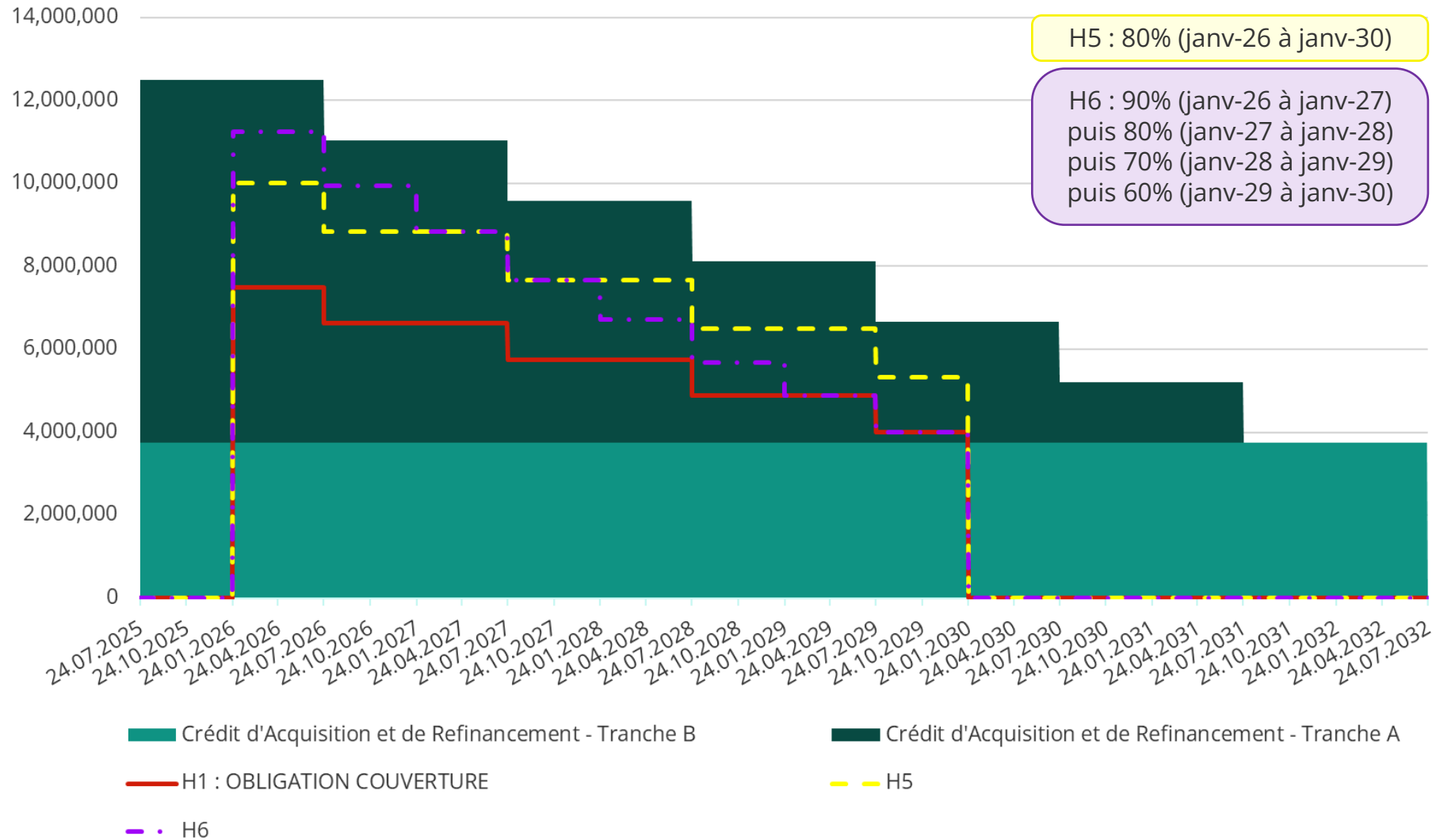
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Valeur 1bp en EUR	2,332	5,131	3,887	4,488	3,109	2,989
Swap sans Floor	2.20%	2.32%	2.21%	2.26%	2.21%	2.18%
Swap avec Floor	2.21%	2.33%	2.21%	2.27%	2.21%	2.19%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	4 ans	6.5 ans	4 ans	5 ans	4 ans	4 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	7,500,000	12,500,000	12,500,000	12,500,000	10,000,000	11,250,000
Début de période	24.01.2026	24.01.2026	24.01.2026	24.01.2026	24.01.2026	24.01.2026
Fin de période	24.01.2030	24.07.2032	24.01.2030	24.01.2031	24.01.2030	24.01.2030
Valeur 1bp en EUR	2,332	5,131	3,887	4,488	3,109	2,989

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.21%	2.33%	2.21%	2.27%	2.21%	2.19%
Taux financement Max	2.21%	2.33%	2.21%	2.27%	2.21%	2.19%

Cap 2% annualisé	0.43%	0.57%	0.43%	0.50%	0.43%	0.40%
Taux financement Max	2.43%	2.57%	2.43%	2.50%	2.43%	2.40%

Cap 2.5% annualisé	0.26%	0.37%	0.26%	0.31%	0.26%	0.23%
Taux financement Max	2.76%	2.87%	2.76%	2.81%	2.76%	2.73%

Cap 3% annualisé	0.17%	0.26%	0.17%	0.21%	0.17%	0.16%
Taux financement Max	3.17%	3.26%	3.17%	3.21%	3.17%	3.16%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	494,500	1,127,800	824,600	968,600	659,900	629,100
Cap 2%	96,300	277,300	160,800	212,900	128,800	114,400
Cap 2.5%	57,200	180,300	95,600	132,600	76,600	66,900
Cap 3%	38,700	125,700	64,700	90,800	51,800	45,700

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies :

H1 : 60% (janv-26 à janv-30).

H2 : 100% (janv-26 à juill-32).

H3 : 100% (janv-26 à janv-30).

H4 : 100% (janv-26 à janv-31).

H5 : 80% (janv-26 à janv-30).

H6 : 90% (janv-26 à janv-27)
puis 80% (janv-27 à janv-28)
puis 70% (janv-28 à janv-29)
puis 60% (janv-29 à janv-30).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
22.01.2026	26.01.2026	24.04.2026	24.04.2026	11,250,000	6,166	-60,734
22.04.2026	24.04.2026	24.07.2026	24.07.2026	11,250,000	6,376	-54,357
22.07.2026	24.07.2026	26.10.2026	26.10.2026	9,937,500	5,818	-48,539
22.10.2026	26.10.2026	25.01.2027	25.01.2027	9,937,500	5,632	-42,907
21.01.2027	25.01.2027	26.04.2027	26.04.2027	8,833,333	5,007	-37,900
22.04.2027	26.04.2027	26.07.2027	26.07.2027	8,833,333	5,007	-32,893
22.07.2027	26.07.2027	25.10.2027	25.10.2027	7,666,667	4,345	-28,548
21.10.2027	25.10.2027	24.01.2028	24.01.2028	7,666,667	4,345	-24,203
20.01.2028	24.01.2028	24.04.2028	24.04.2028	6,708,333	3,802	-20,400
20.04.2028	24.04.2028	24.07.2028	24.07.2028	6,708,333	3,802	-16,598
20.07.2028	24.07.2028	24.10.2028	24.10.2028	5,687,500	3,259	-13,339
20.10.2028	24.10.2028	24.01.2029	24.01.2029	5,687,500	3,259	-10,080
22.01.2029	24.01.2029	24.04.2029	24.04.2029	4,875,000	2,733	-7,347
20.04.2029	24.04.2029	24.07.2029	24.07.2029	4,875,000	2,763	-4,584
20.07.2029	24.07.2029	24.10.2029	24.10.2029	4,000,000	2,292	-2,292
22.10.2029	24.10.2029	24.01.2030	24.01.2030	4,000,000	2,292	0

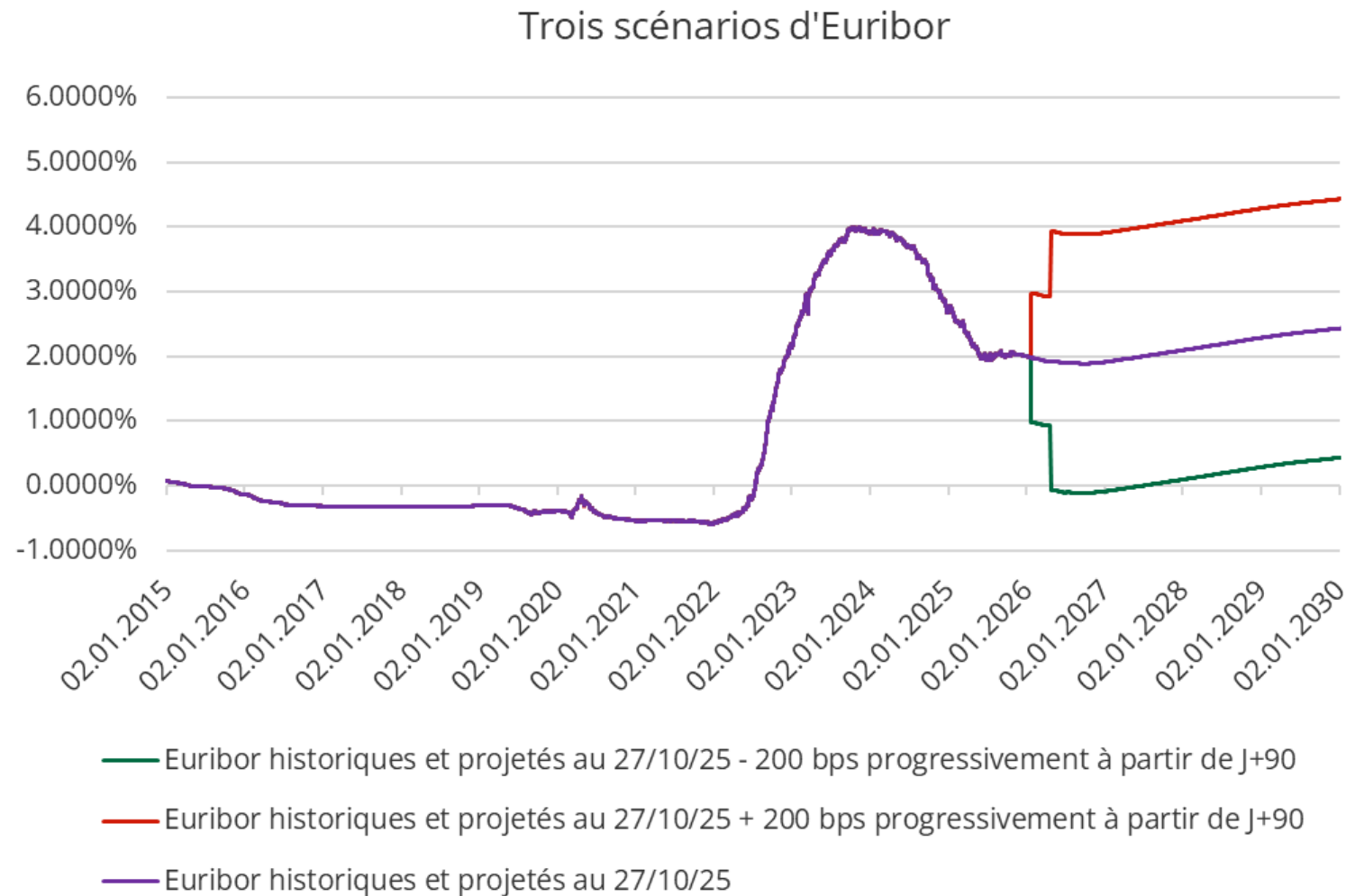
Prime lissée	0.23%
--------------	-------

Total à payer	66,900
---------------	--------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

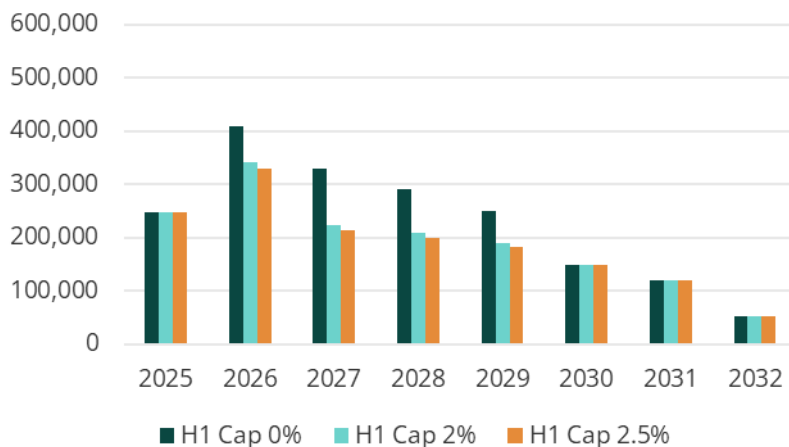
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2025**.

Elles incluent la marge de crédit de **1,75%** (Crédit d'Acquisition et de Refinancement – Tranche A), **2,10%** (Crédit d'Acquisition et de Refinancement – Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

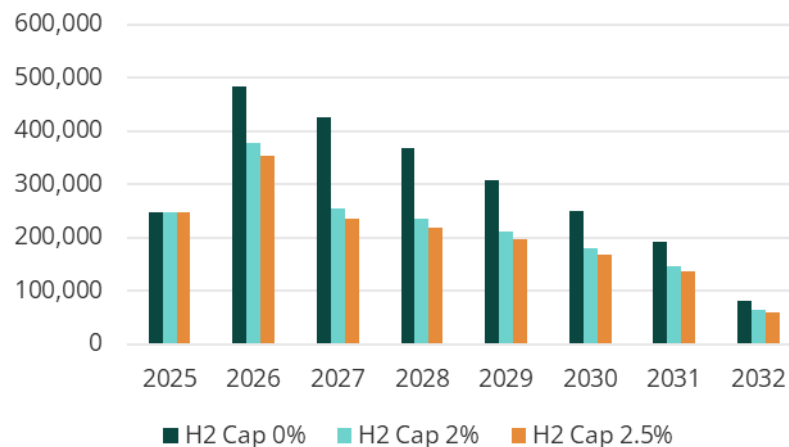


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

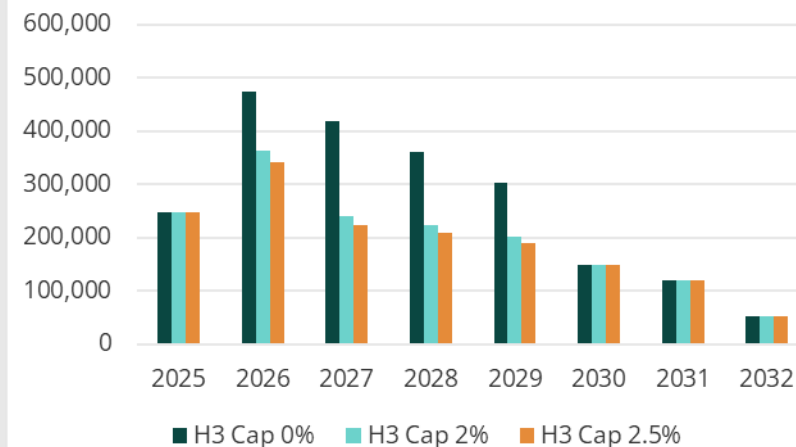
STRATEGIE H1



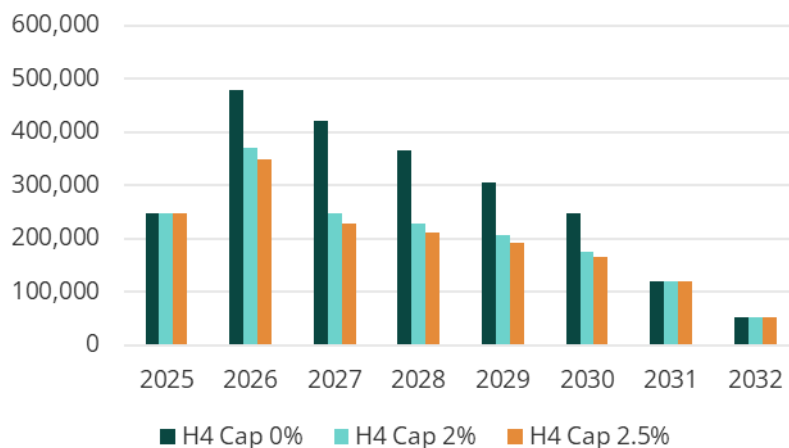
STRATEGIE H2



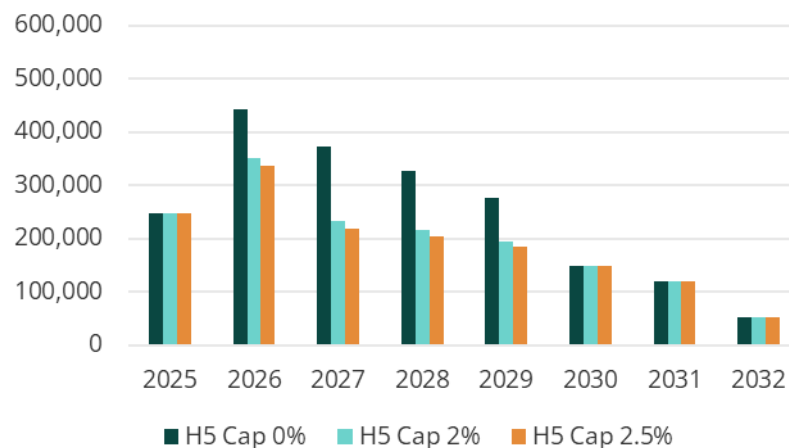
STRATEGIE H3



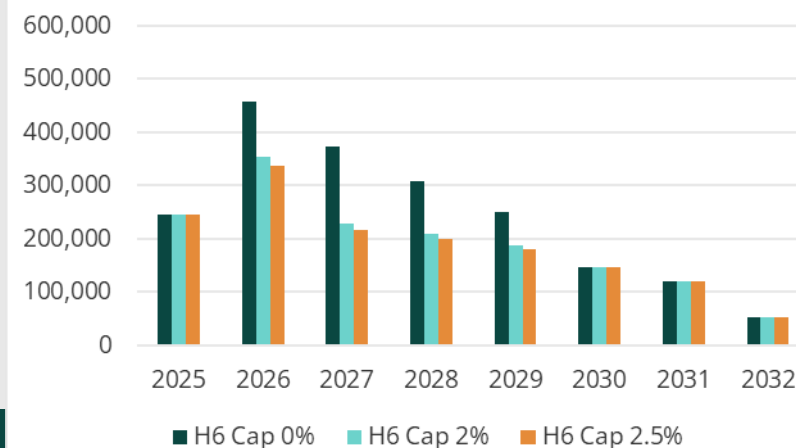
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

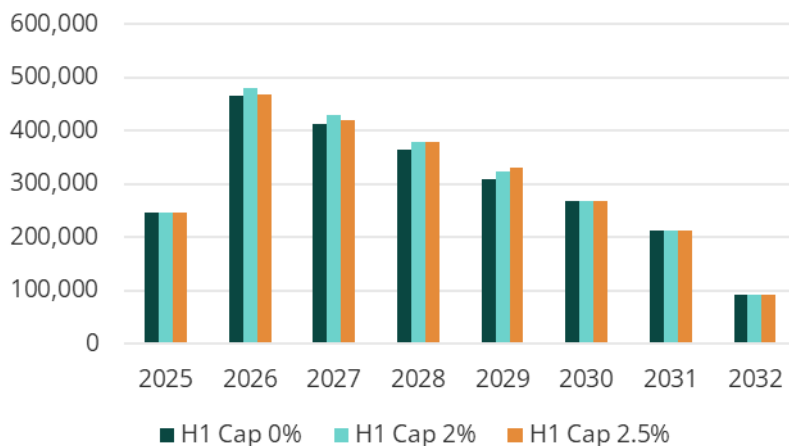


STRATEGIE H6

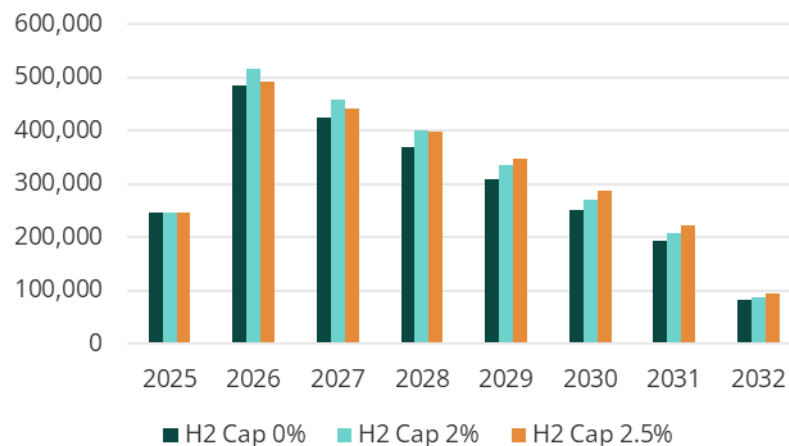


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

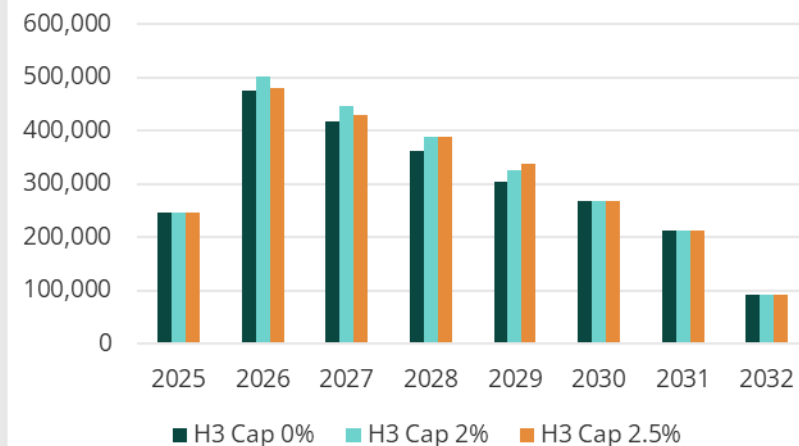
STRATEGIE H1



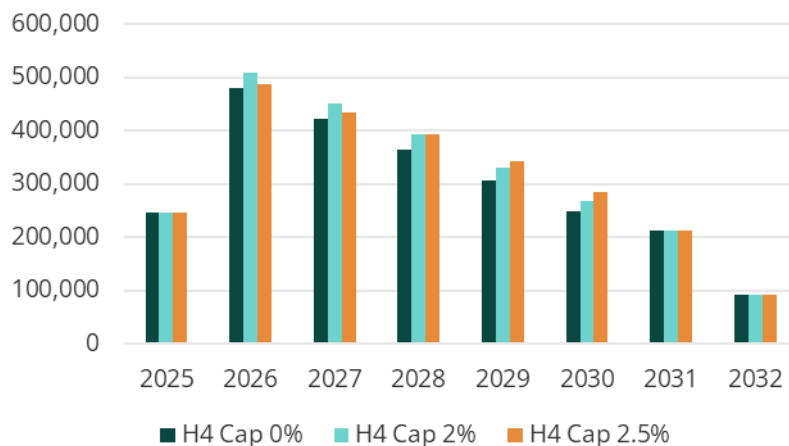
STRATEGIE H2



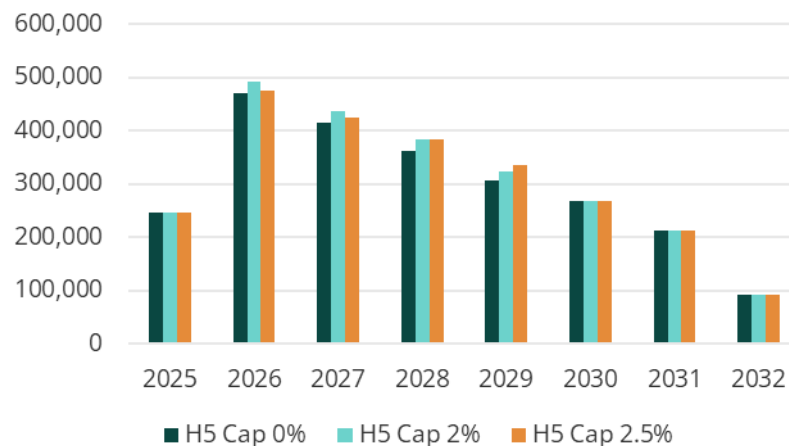
STRATEGIE H3



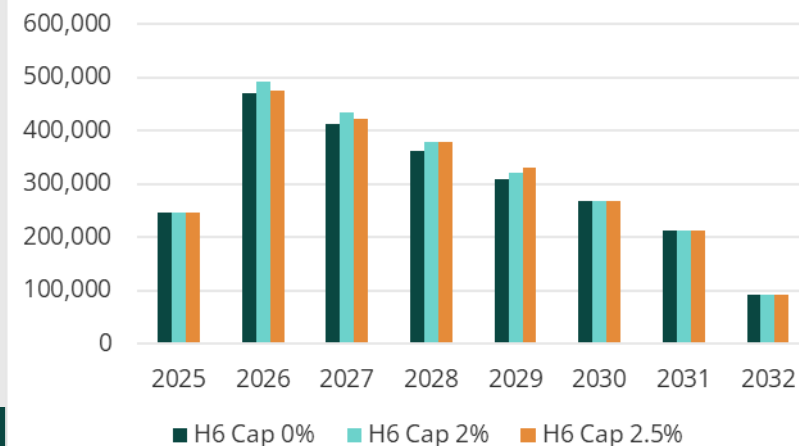
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

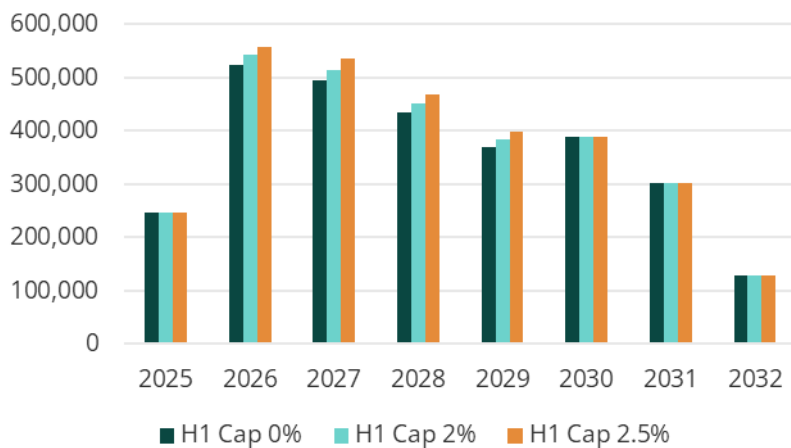


STRATEGIE H6

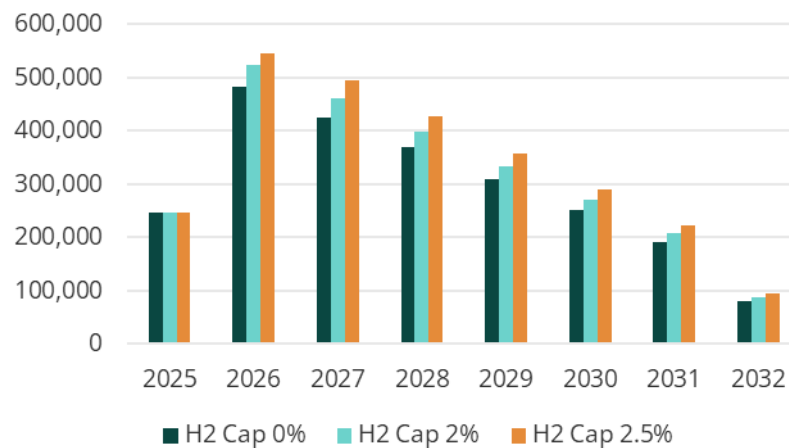


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

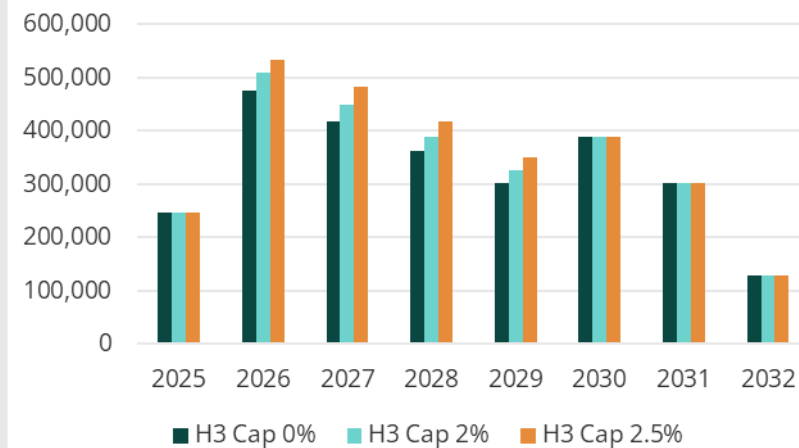
STRATEGIE H1



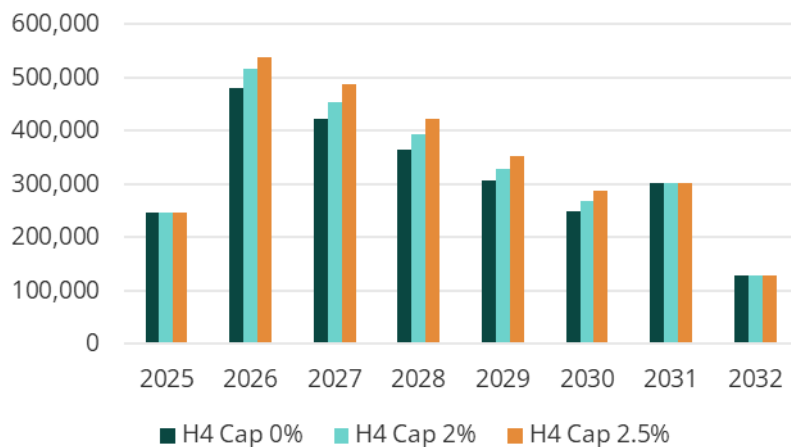
STRATEGIE H2



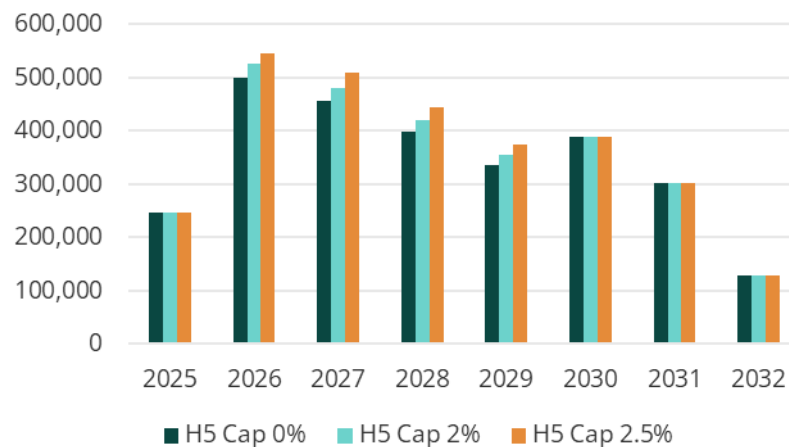
STRATEGIE H3



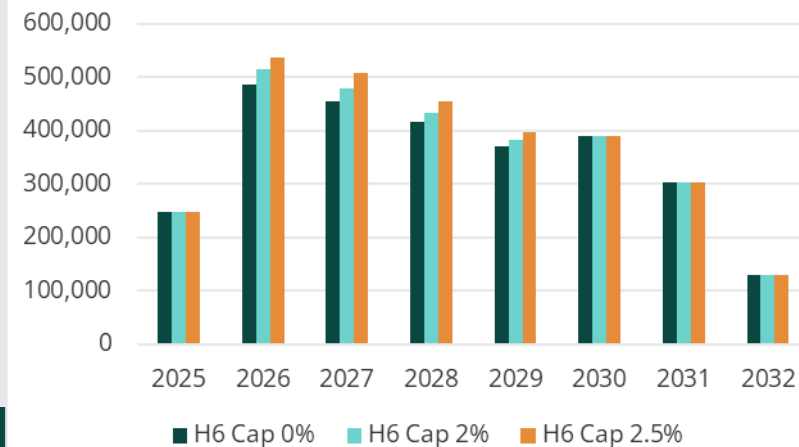
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

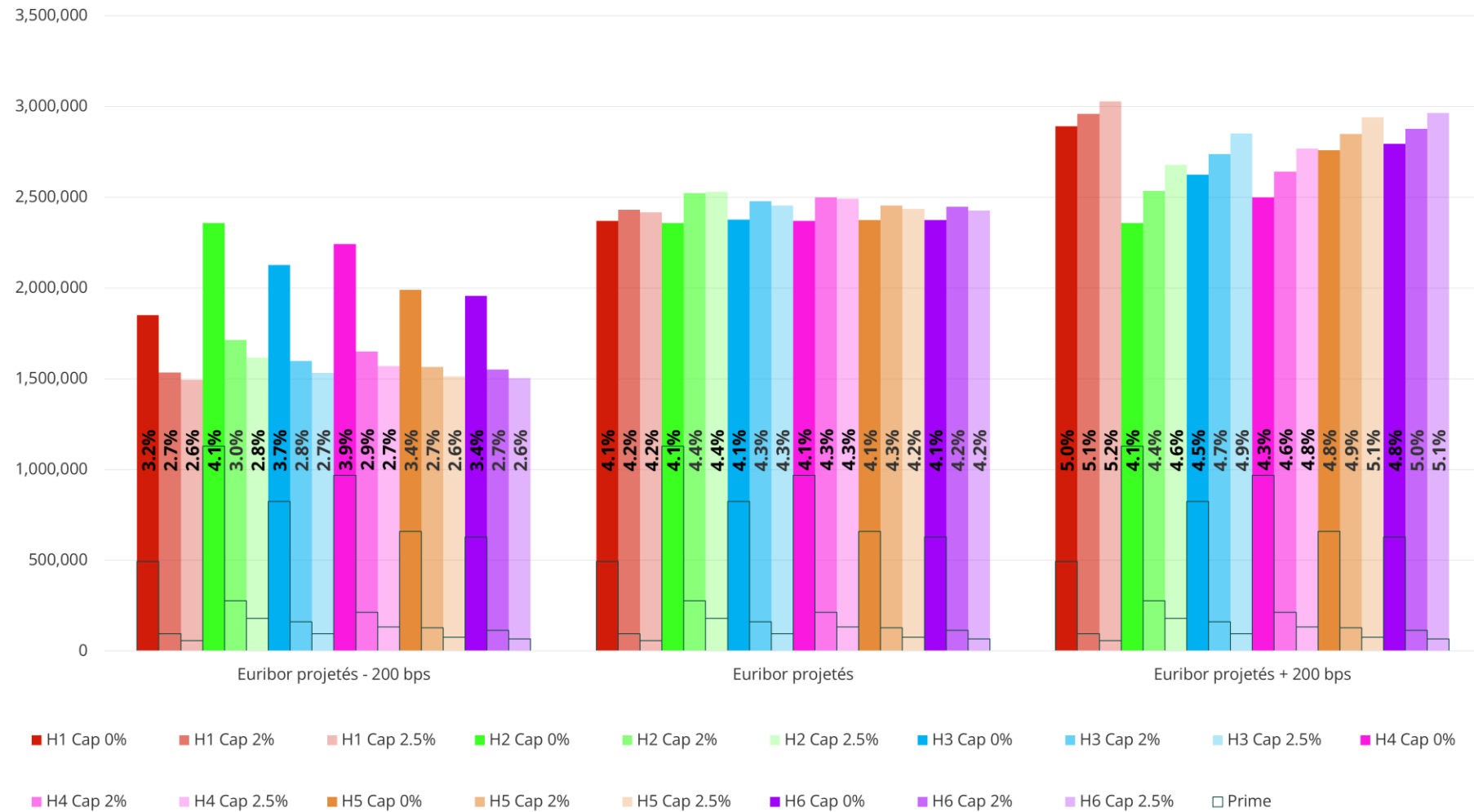


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	1,850,950	1,533,333	1,494,233	2,358,906	1,714,333	1,617,333	2,127,328	1,597,833	1,532,633
Euribor projetés	2,369,431	2,430,206	2,417,086	2,358,906	2,522,264	2,529,275	2,376,228	2,477,386	2,455,486
Euribor projetés + 200 bps	2,891,637	2,959,423	3,027,552	2,358,906	2,533,949	2,677,889	2,625,129	2,737,972	2,851,487

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	2,242,045	1,649,933	1,569,633	1,989,489	1,565,833	1,513,633	1,956,365	1,551,433	1,503,933
Euribor projetés	2,370,667	2,500,203	2,491,758	2,373,180	2,454,046	2,436,486	2,374,185	2,446,423	2,426,786
Euribor projetés + 200 bps	2,499,290	2,640,511	2,768,995	2,758,733	2,848,947	2,939,720	2,793,257	2,875,690	2,963,573

Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit d'Acquisition et de Refinancement - Tranche A		Crédit d'Acquisition et de Refinancement - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD									
24.07.2025	24.10.2025	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000		0	0	0	0	0	0	0
24.10.2025	24.01.2026	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000		0	0	0	0	0	0	0
24.01.2026	24.04.2026	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000	60%	7,500,000	7,500,000	12,500,000	12,500,000	12,500,000	10,000,000	11,250,000
24.04.2026	24.07.2026	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000	60%	7,500,000	7,500,000	12,500,000	12,500,000	12,500,000	10,000,000	11,250,000
24.07.2026	24.10.2026	1,458,333	7,291,667	0	3,750,000	11,041,667	60%	6,625,000	6,625,000	11,041,667	11,041,667	11,041,667	8,833,333	9,937,500
24.10.2026	24.01.2027	0	7,291,667	0	3,750,000	11,041,667	60%	6,625,000	6,625,000	11,041,667	11,041,667	11,041,667	8,833,333	9,937,500
24.01.2027	24.04.2027	0	7,291,667	0	3,750,000	11,041,667	60%	6,625,000	6,625,000	11,041,667	11,041,667	11,041,667	8,833,333	8,833,333
24.04.2027	24.07.2027	0	7,291,667	0	3,750,000	11,041,667	60%	6,625,000	6,625,000	11,041,667	11,041,667	11,041,667	8,833,333	8,833,333
24.07.2027	24.10.2027	1,458,333	5,833,333	0	3,750,000	9,583,333	60%	5,750,000	5,750,000	9,583,333	9,583,333	9,583,333	7,666,667	7,666,667
24.10.2027	24.01.2028	0	5,833,333	0	3,750,000	9,583,333	60%	5,750,000	5,750,000	9,583,333	9,583,333	9,583,333	7,666,667	7,666,667
24.01.2028	24.04.2028	0	5,833,333	0	3,750,000	9,583,333	60%	5,750,000	5,750,000	9,583,333	9,583,333	9,583,333	7,666,667	6,708,333
24.04.2028	24.07.2028	0	5,833,333	0	3,750,000	9,583,333	60%	5,750,000	5,750,000	9,583,333	9,583,333	9,583,333	7,666,667	6,708,333
24.07.2028	24.10.2028	1,458,333	4,375,000	0	3,750,000	8,125,000	60%	4,875,000	4,875,000	8,125,000	8,125,000	8,125,000	6,500,000	5,687,500
24.10.2028	24.01.2029	0	4,375,000	0	3,750,000	8,125,000	60%	4,875,000	4,875,000	8,125,000	8,125,000	8,125,000	6,500,000	5,687,500
24.01.2029	24.04.2029	0	4,375,000	0	3,750,000	8,125,000	60%	4,875,000	4,875,000	8,125,000	8,125,000	8,125,000	6,500,000	4,875,000
24.04.2029	24.07.2029	0	4,375,000	0	3,750,000	8,125,000	60%	4,875,000	4,875,000	8,125,000	8,125,000	8,125,000	6,500,000	4,875,000
24.07.2029	24.10.2029	1,458,333	2,916,667	0	3,750,000	6,666,667	60%	4,000,000	4,000,000	6,666,667	6,666,667	6,666,667	5,333,333	4,000,000
24.10.2029	24.01.2030	0	2,916,667	0	3,750,000	6,666,667	60%	4,000,000	4,000,000	6,666,667	6,666,667	6,666,667	5,333,333	4,000,000
24.01.2030	24.04.2030	0	2,916,667	0	3,750,000	6,666,667		0	0	6,666,667	0	6,666,667	0	0
24.04.2030	24.07.2030	0	2,916,667	0	3,750,000	6,666,667		0	0	6,666,667	0	6,666,667	0	0
24.07.2030	24.10.2030	1,458,333	1,458,333	0	3,750,000	5,208,333		0	0	5,208,333	0	5,208,333	0	0
24.10.2030	24.01.2031	0	1,458,333	0	3,750,000	5,208,333		0	0	5,208,333	0	5,208,333	0	0
24.01.2031	24.04.2031	0	1,458,333	0	3,750,000	5,208,333		0	0	5,208,333	0	0	0	0
24.04.2031	24.07.2031	0	1,458,333	0	3,750,000	5,208,333		0	0	5,208,333	0	0	0	0
24.07.2031	24.10.2031	1,458,333	0	0	3,750,000	3,750,000		0	0	3,750,000	0	0	0	0
24.10.2031	24.01.2032	0	0	0	3,750,000	3,750,000		0	0	3,750,000	0	0	0	0
24.01.2032	24.04.2032	0	0	0	3,750,000	3,750,000		0	0	3,750,000	0	0	0	0
24.04.2032	24.07.2032	0	0	0	3,750,000	3,750,000		0	0	3,750,000	0	0	0	0
24.07.2032	24.10.2032	0	0	3,750,000	0	0		0	0	0	0	0	0	0

Contrat

Clauses contractuelles

CONTRAT DE CRÉDIT

CRÉDIT D'ACQUISITION ET DE REFINANCEMENT 12.500.000 €
TRANCHE A 8.750.000 €
TRANCHE B 3.750.000 €

EN DATE DU 24 JUILLET 2025

ENTRE

SYNAXA INVEST
Emprunteur

ET

CRÉDIT LYONNAIS
CIC LYONNAISE DE BANQUE
Arrangeurs Mandatés

ET

CRÉDIT LYONNAIS
Agent des Sûretés
Coordinateur
Agent

ET

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE RHÔNE ALPES
BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES
CIC LYONNAISE DE BANQUE
CRÉDIT LYONNAIS
Prêteurs

Le Contrat est soumis à l'ensemble des termes et conditions de la Convention de Subordination

Clauses contractuelles

Financement

"Date de Réalisation" signifie la date de réalisation de l'Acquisition, et au plus tard le 24 juillet 2025, étant convenu que la Date de Réalisation et la Date de Signature devront coïncider.

"Date de Signature" signifie la date de signature du Contrat, soit le 24 juillet 2025, étant convenu que la Date de Réalisation et la Date de Signature devront coïncider.

LE CRÉDIT D'ACQUISITION ET DE REFINANCEMENT

Mise à disposition

- (a) La Tranche A et la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement seront mises à disposition de l'Emprunteur par l'Agent pour le compte des Prêteurs en un seul Tirage à la Date de Réalisation à hauteur (i) de huit millions sept cent cinquante mille euros (8.750.000 €) en ce qui concerne la Tranche A et (ii) de trois millions sept cent cinquante mille euros (3.750.000 €) en ce qui concerne la Tranche B, sous réserve de la réalisation des Conditions Préalables visées à l'Article 13 (*Conditions préalables*) et de la réception par l'Agent de l'Avis de Tirage adressé par l'Emprunteur au plus tard à 11h00 (heure de Paris) deux (2) Jours Ouvrés avant la Date de Réalisation.

"Engagement au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement" signifie le montant maximum cumulé en principal total de douze millions cinq cent mille euros (12.500.000 €) que les Prêteurs s'engagent à mettre à la disposition de l'Emprunteur à la Date de Réalisation en un Tirage unique sous forme (i) d'une Tranche A d'un montant maximum en principal de huit millions sept cent cinquante mille euros (8.750.000 €) et (ii) d'une Tranche B d'un montant maximum en principal de trois millions sept cent cinquante mille euros (3.750.000 €), tel que diminué, réduit à zéro (0) ou annulé, le cas échéant, en vertu des stipulations du Contrat.

Clauses contractuelles

Remboursement

"Date de Remboursement" signifie une date de remboursement d'un montant en principal dû au titre de la Tranche A, telle qu'elle figure à l'Article 7.1 (*Remboursement de la Tranche A*).

"Date Finale de Remboursement de la Tranche A" signifie le 24 juillet 2031.

"Date Finale de Remboursement de la Tranche B" signifie le 24 juillet 2032.

Remboursement de la Tranche B

L'Emprunteur remboursera à l'Agent pour le compte de chaque Prêteur, le montant de la Tranche B mis à sa disposition en euros, à la Date Finale de Remboursement de la Tranche B, date à laquelle l'Emprunteur devra avoir payé à l'Agent pour le compte de chaque Prêteur, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires au titre du Contrat se rapportant à la Tranche B.

REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

Remboursement de la Tranche A

- (a) L'Emprunteur remboursera à l'Agent pour le compte de chaque Prêteur, le montant mis à sa disposition au titre de la Tranche A en euros, aux différentes Dates de Remboursement indiquées ci-après, et conformément à l'échéancier suivant :

Dates de Remboursement	Montant du remboursement
24 juillet 2026	1.458.333,33 €
24 juillet 2027	1.458.333,33 €
24 juillet 2028	1.458.333,33 €
24 juillet 2029	1.458.333,33 €
24 juillet 2030	1.458.333,33 €
24 juillet 2031	1.458.333,33 €

- (b) À la Date Finale de Remboursement de la Tranche A, l'Emprunteur devra avoir payé à l'Agent pour le compte de chaque Prêteur, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires au titre du Contrat se rapportant à la Tranche A.
- (c) En cas de modification de l'échéancier de remboursement ci-dessus pour quelque cause que ce soit et notamment, en cas de remboursement anticipé partiel de l'Encours de la Tranche A dans les conditions prévues au Contrat, l'Agent fournira à l'Emprunteur un nouvel échéancier de remboursement de l'Encours de la Tranche A intégrant lesdites modifications.

Clauses contractuelles

Intérêts

"EURIBOR" (*Euro Interbank Offered Rate*) signifie le taux d'intérêts, administré par l'EMMI (*European Money Market Institute*) (ou tout autre administrateur autorisé qui lui succéderait) auquel des fonds en euros peuvent être obtenus sans garantie, sur le marché monétaire, par des établissements de crédit des pays de l'Union Européenne et de l'AELE, publié à 11 heures (heure de Bruxelles), deux (2) Jours T2 avant le début d'une Période d'Intérêts.

En cas d'Événement Affectant l'Euribor, le taux applicable à compter du premier jour de la Période d'Intérêts suivant la Date de l'Événement Affectant l'Euribor sera :

- (a) le taux de remplacement de l'Euribor tel que recommandé par une Autorité Compétente pour les opérations se référant à cet indice, en ce compris tout écart de taux ou ajustement y afférent ;
- (b) s'il n'existe pas de taux de remplacement applicable tel que désigné au paragraphe i. ci-dessus, (x) le taux €STR capitalisé calculé selon la formule ci-dessous sur une période égale à la Période de Référence (étant précisé que le pourcentage résultant de ce calcul sera arrondi, si nécessaire, au cent millième de point de pourcentage le plus proche (0,00001%)), (y) augmenté d'un écart représentant la médiane de la différence quotidienne entre l'Euribor pour la durée convenue et l'€STR capitalisé sur la même durée (tel que fourni et publié par *Bloomberg Index Services Limited* sur la page Bloomberg de l'€STR (ou fourni et publié par tout autre fournisseur ou diffuseur d'informations financières sélectionné, agréé ou désigné par l'ISDA à tout moment)), sur une période de cinq (5) ans prenant fin au plus tard à la Date de l'Événement Affectant l'Euribor.

$$\left[\prod_{i=1}^{d_0} \left(1 + \frac{\text{EuroSTR}_i \times n_i}{360} \right) - 1 \right] \times \frac{360}{d}$$

où :

"d" est le nombre total de jours calendaires de la Période de Référence considérée ;

"d0" est pour chaque Période de Référence, le nombre total de Jours TARGET de la Période de Référence considérée ;

"i" est une série de nombres entiers de un (1) à d0, représentant chacun le Jour TARGET par ordre chronologique, à partir du premier Jour TARGET de la Période de Référence considérée (inclus) ;

"EuroSTR" est le taux à court terme en euro (€STR) fourni par la Banque Centrale Européenne (BCE) en qualité d'administrateur de l'indice de référence (ou un administrateur lui ayant

Dans le cas où la valeur de l'Euribor pour la durée convenue ou de tout autre taux mentionné ci-dessus serait inférieure à zéro (0), elle sera réputée être égale à zéro (0).

Intérêts sur le Crédit d'Acquisition et de Refinancement

Taux d'intérêt applicable au Crédit d'Acquisition et de Refinancement

L'Emprunteur devra payer sur l'Encours de la Tranche A et sur l'Encours de la Tranche B, des intérêts en euros, à chaque Date de Paiement d'Intérêts, au taux annuel déterminé par l'Agent comme la somme :

- (a) de l'EURIBOR applicable à la Période d'Intérêts concernée ; et
- (b) de la Marge Applicable à la Tranche A en ce qui concerne la Tranche A et de la Marge Applicable à la Tranche B en ce qui concerne la Tranche B.

Les intérêts seront calculés pour le nombre exact de jours écoulés et sur la base d'une année de trois cent soixante (360) jours.

Périodes d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement

- (a) Sans préjudice des stipulations du paragraphe (b) ci-dessous, les Périodes d'Intérêt au titre de la Tranche A et au titre de la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement auront une durée de trois (3) mois.
- (b) Chaque Période d'Intérêts aura la durée spécifiée par l'Emprunteur conformément aux stipulations du paragraphe 5.1.2(a) de telle sorte que :
 - (i) chaque Période d'Intérêts successive commencera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour ;
 - (ii) la dernière Période d'Intérêts au titre de la Tranche A se termine à la Date Finale de Remboursement de la Tranche A ;
 - (iii) la dernière Période d'Intérêts au titre de la Tranche B se termine à la Date Finale de Remboursement de la Tranche B ;
 - (iv) la Date de Paiement d'Intérêt de toute Période d'Intérêts en cours lors de chaque Date de Remboursement de la Tranche A correspond à cette date.

Clauses contractuelles

Intérêts

"Marge Applicable à la Tranche A" signifie, la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de l'Encours de la Tranche A, soit, un virgule quatre-vingt-quinze pour cent (1,95%) l'an, ou un montant ajusté déterminé conformément aux stipulations de l'Article 5.3 (*Ajustement des Marges*).

"Marge Applicable à la Tranche B" signifie la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de l'Encours de la Tranche B, soit, deux virgule trente pour cent (2,30%) l'an, ou un montant ajusté déterminé conformément aux stipulations de l'Articles 5.3 (*Ajustement des Marges*).

Ajustement des Marges

Les Marges seront, le cas échéant, ajustées à l'issue de chaque exercice social, en fonction du niveau du Ratio de Levier Financier indiqué dans le Certificat remis à l'Agent et selon les modalités ci-dessous, et pour la première fois sur la base du Certificat visé par les Commissaires aux Comptes de l'Emprunteur et remis au titre des comptes consolidés de l'Emprunteur de l'exercice social clos au 31 décembre 2025 établis sur une base *proforma* douze (12) mois incluant la Cible.

- (a) Au cas où le Ratio de Levier Financier devient égal, supérieur ou inférieur au niveau figurant dans la colonne A ci-dessous, et sous réserve des stipulations du paragraphe (d) ci-dessous, les Marges concernées seront ajustées à la hausse ou à la baisse, au niveau correspondant figurant dans les colonnes B et C :

Colonne A	Colonne B	Colonne C
Niveau du Ratio de Levier Financier ("R1")	Marge Applicable à la Tranche A	Marge Applicable à la Tranche B
$R1 \geq 3,00$	2,15% l'an	2,50% l'an
$3,00 > R1 \geq 2,50$	1,95% l'an	2,30% l'an
$2,50 > R1 \geq 2,00$	1,75% l'an	2,10% l'an
$2,00 > R1 \geq 1,50$	1,55% l'an	1,90% l'an
$R1 < 1,50$	1,40% l'an	1,75% l'an

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

"Banque(s) de Couverture" signifie tout Prêteur ou un Affilié d'un Prêteur avec lequel seront conclus un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture de Taux conformément aux stipulations de l'Article 12.1(y) (*Contrat(s) de Couverture de Taux*), ainsi que ses cessionnaires, successeurs et ayants-droits successifs en cette qualité, étant précisé que si une Banque de Couverture cesse d'être Prêteur, elle conservera néanmoins sa qualité de Banque de Couverture.

"Contrat(s) de Couverture de Taux" signifie le (ou les) contrat(s) de couverture de risque de variation du taux d'intérêt devant être conclu(s) par l'Emprunteur avec la ou les Banque(s) de Couverture relativement au Crédit d'Acquisition et de Refinancement conformément aux stipulations de l'Article 12.1(y) (*Contrat(s) de Couverture de Taux*), tels qu'ils pourront être modifiés, amendés ou complétés ultérieurement.

Contrat(s) de Couverture de Taux

- (i) L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, au plus tard six (6) mois à compter de la Date de Signature, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture de Taux d'intérêt (conformes aux normes ISDA ou FBF) et ce pour un montant notionnel supérieur ou égal à soixante pour cent (60%) du montant en principal cumulé du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, et pour une durée minimum de quatre (4) ans à compter de la Date de Signature, permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Signature, et à remettre à l'Agent au plus tard six (6) mois à compter de la Date de Signature une copie certifiée conforme par le représentant légal ou dûment habilité de l'Emprunteur, du (des) Contrat(s) de Couverture de Taux dûment signé(s) par l'Emprunteur et la (les) Banque(s) de Couverture concernée(s).
- (ii) L'Emprunteur pourra en outre souscrire à tout moment tout contrat de couverture additionnel aux fins de couvrir le notionnel de l'Encours du Crédit d'Acquisition et de Refinancement non couvert conformément aux paragraphes précédents sans que plus de cent pour cent (100%) de l'Encours du Crédit d'Acquisition et de Refinancement ne puisse faire l'objet d'une couverture.
- (iii) Il est précisé que : (1) le Contrat et le(s) Contrat(s) de Couverture de Taux seront des contrats distincts et la résiliation d'un(des) Contrat(s) de Couverture de Taux se fera conformément aux stipulations du(des)dit(s) Contrat(s) de Couverture de Taux et pourra se traduire par le paiement d'une soulte de résiliation en faveur, selon le cas, d'une(des) Banque(s) de Couverture ou de l'Emprunteur et (2) le remboursement ou l'annulation partiel(le) ou total(e) de tout ou partie du Crédit d'Acquisition et de Refinancement se fera sans pénalité sous réserve toutefois du paiement, le cas échéant, des Coûts de Réemploi des Fonds et des coûts liés à la résiliation de tout Contrat de Couverture de Taux.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

Défaut croisé

- (i) un Endettement Financier quelconque (autre que le Crédit d'Acquisition et de Refinancement) de l'Emprunteur ou d'un autre membre du Groupe n'est pas payé à sa date d'échéance (après expiration des délais de régularisation dont il(s) bénéficierai(en)t contractuellement, le cas échéant), dès lors que le montant de l'encours de l'Endettement Financier en cause excède un montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe de vingt mille euros (20.000 €) (ou sa contre-valeur dans une ou plusieurs devises) ;
- (ii) la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination et autre qu'un défaut de paiement visé au paragraphe (i) ci-dessus et après expiration des délais de régularisation dont il(s) bénéficierai(en)t contractuellement, le cas échéant, et sous réserve des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par les créanciers concerné(s)) ou la déclaration de l'exigibilité anticipée ou la résiliation, au titre de tout acte ou contrat relatif à un Endettement Financier de l'Emprunteur ou d'un autre membre du Groupe (autre que le Crédit d'Acquisition et de Refinancement, le Crédit Vendeur Sloubi 38 et les OCA 2025), dès lors que le montant de l'encours de l'Endettement Financier en cause excède un montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe de cent mille euros (100.000 €) (ou sa contre-valeur dans une ou plusieurs devises) ;
- (iii) la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée du Crédit Vendeur Sloubi 38 (quelle que soit sa dénomination et après expiration des délais de remédiation le cas échéant contractuellement prévus), la déclaration de l'exigibilité anticipée du Crédit Vendeur Sloubi 38 ou la survenance d'un défaut de paiement (après expiration des délais de remédiation le cas échéant contractuellement prévus), au titre de tout contrat relatif au Crédit Sloubi 38 ;
- (iv) la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée des OCA 2025 (quelle que soit sa dénomination et après expiration des délais de remédiation le cas échéant contractuellement prévus), la déclaration de l'exigibilité anticipée des OCA 2025 ou la survenance d'un défaut de paiement (après expiration des délais de

remédiation le cas échéant contractuellement prévus), au titre des Documents OCA 2025 ;

- (v) l'Emprunteur ou un autre membre du Groupe n'effectue pas à bonne date le paiement (après expiration des délais de régularisation dont il(s) bénéficierai(en)t contractuellement, le cas échéant, et sous réserve des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par les créanciers concerné(s)) de toute dette exigible (autre qu'un Endettement Financier), quelle que soit sa nature, dès lors que le montant unitaire ou cumulé de la ou des dette(s) en cause excède(nt) deux cent cinquante mille euros (250.000 €) (ou sa contre-valeur dans une ou plusieurs devises), à moins que le membre du Groupe concerné n'ait contesté de bonne foi l'exigibilité de ladite dette par tout moyen de droit selon les procédures appropriées, ce dont le membre du Groupe devra justifier auprès de l'Agent ; ou

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

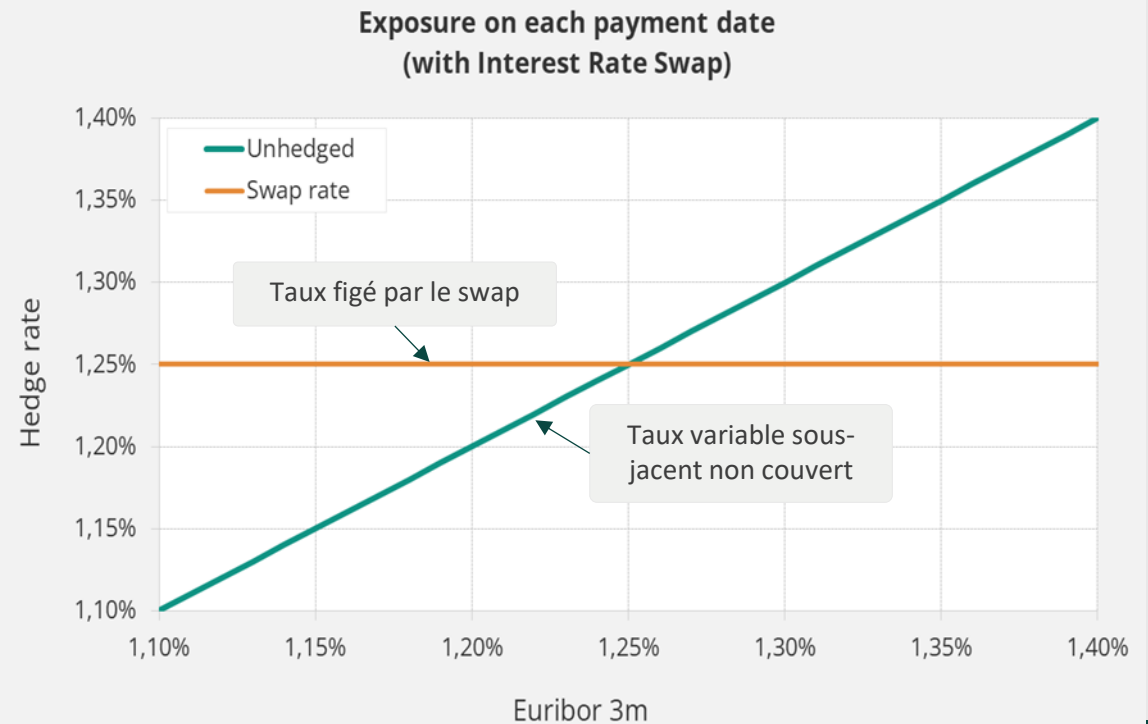
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de débouclage anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de débouclage de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

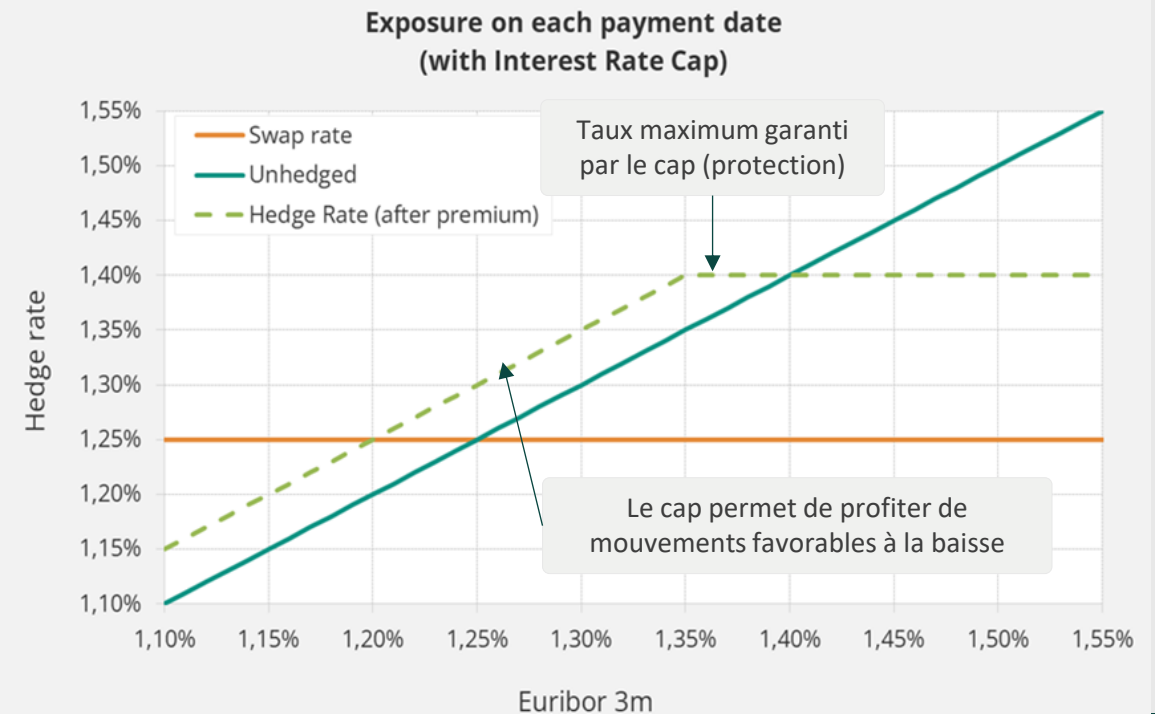
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

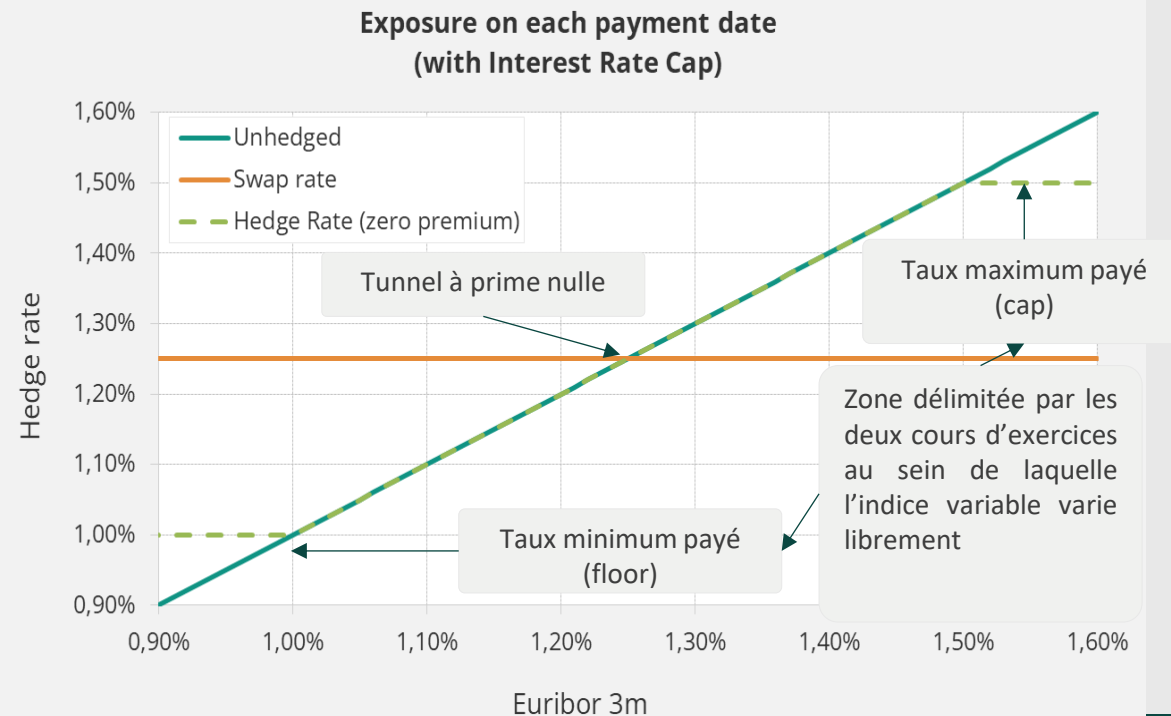
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclage anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

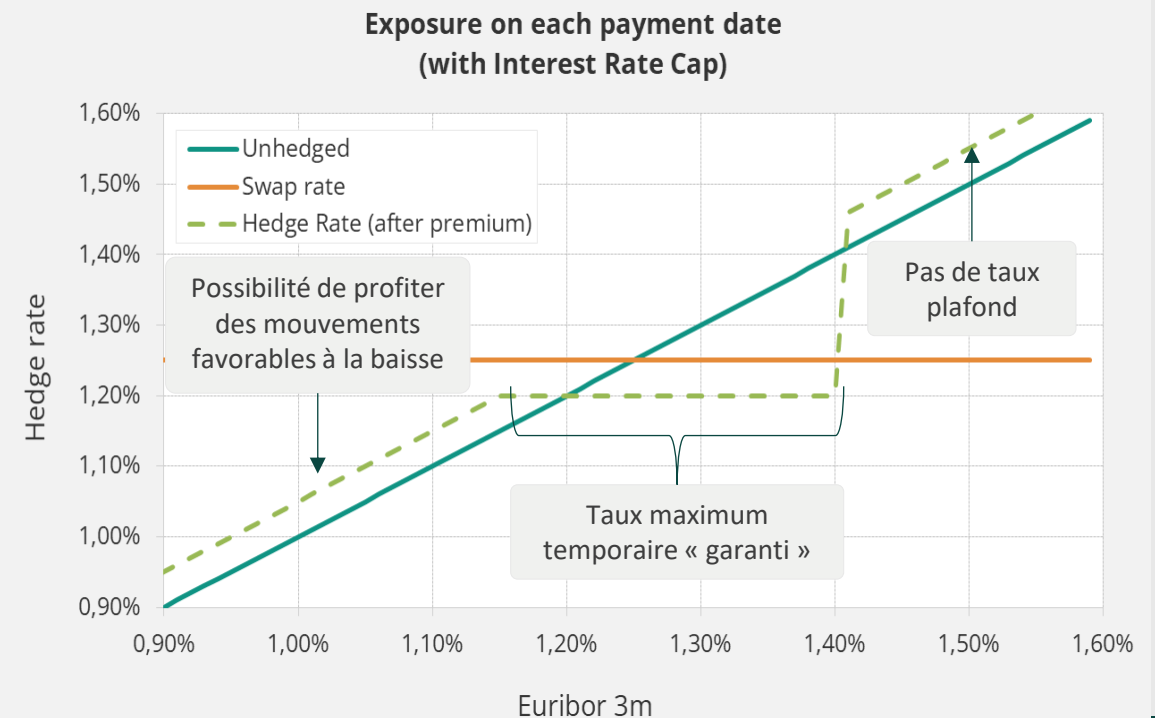
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

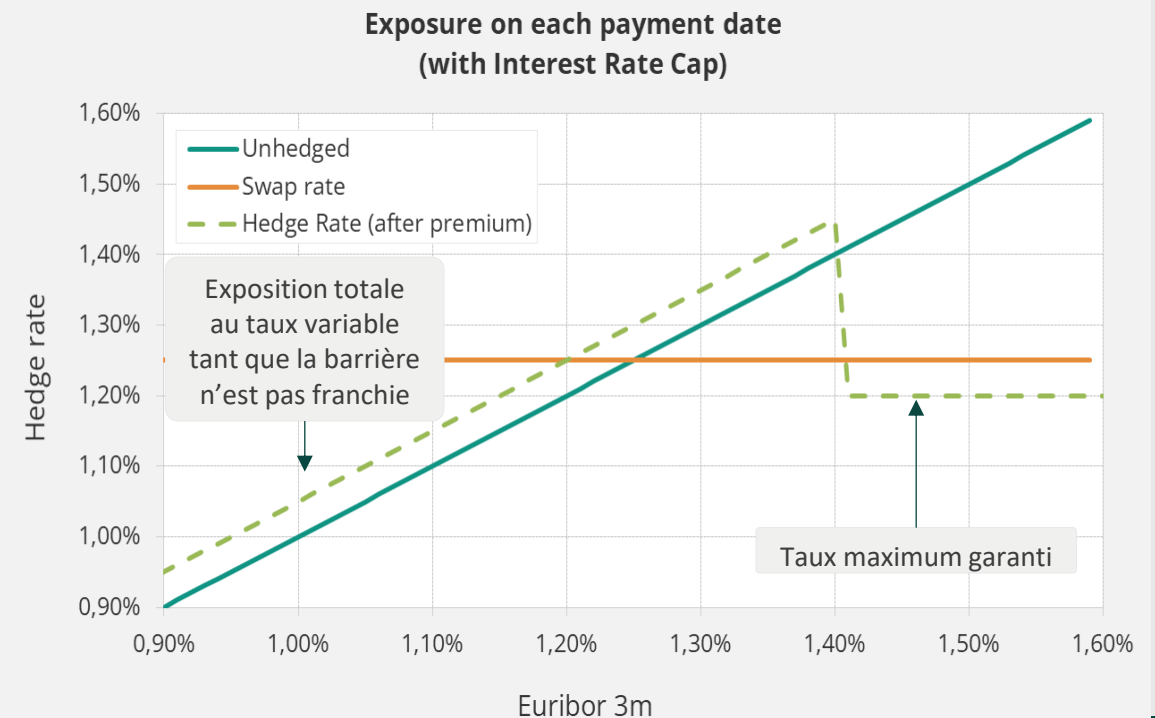
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

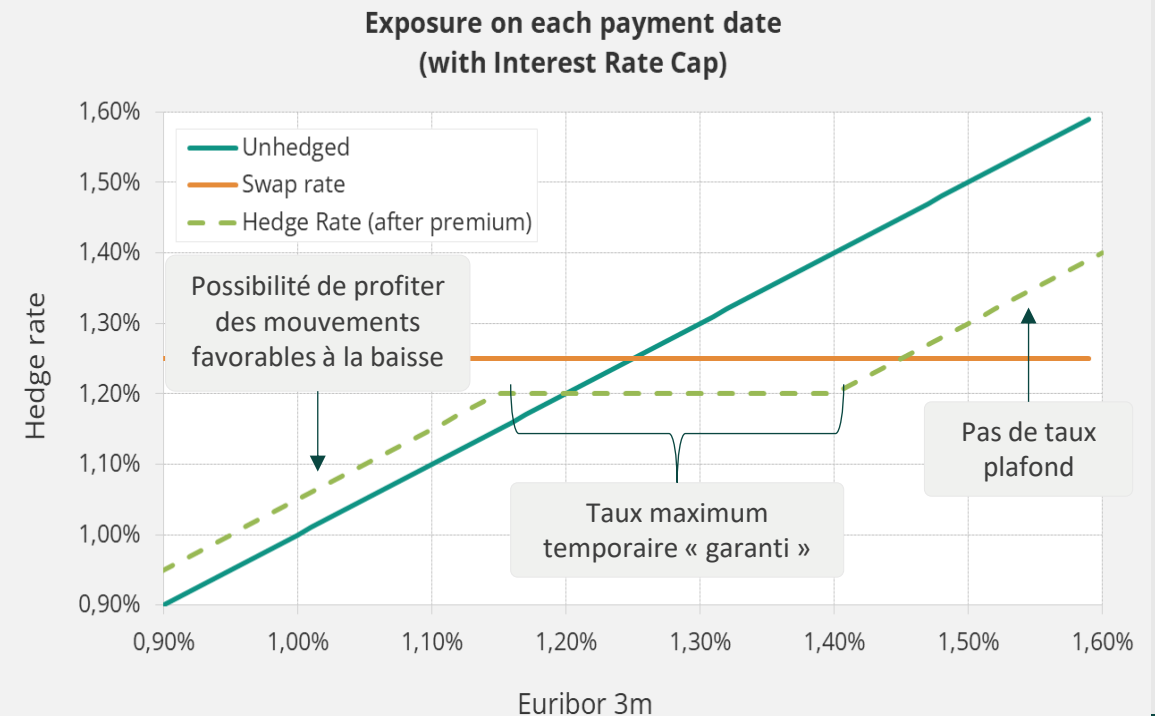
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.